



# BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCURRENCE +

« LEGAL PRIVILEGE » À LA FRANÇAISE

Sous la direction scientifique de  
**Jean-Christophe RODA**, Professeur à l'Université Jean Moulin  
Lyon 3, Directeur du Centre de Droit de l'entreprise, Équipe Louis Josserand  
**Rafael AMARO**, Professeur à l'Université de Caen Normandie

**24 AVRIL 2026**

Mme  
M.

Professionnel  
Enseignant-chercheur  
Etudiant/Doctorant

Présentiel  
Distanciel

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : ..... @ .....

## DROITS D'INSCRIPTION

Gratuit pour les enseignants-chercheurs, les magistrats, les élèves-avocats et les étudiants (sur justificatif)

100€ TTC (soit 90,91€ HT)

## MODES DE RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue via un module de paiement en ligne protégé par l'Université Jean Moulin  
Lyon 3 : <https://evenements.univ-lyon3.fr/elj.aspx>

**Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise OBLIGATOIRE**

**Si votre service comptable exige une facture acquittée ou une facture avec la référence d'un bon de commande, merci de remplir les champs ci-dessous :**

**Adresse du donneur d'ordre** (si différente du participant)

Nom ou raison sociale : .....  
Nature juridique : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : ..... @ .....

**N° SIRET :** .....  
.....

**(champ obligatoire pour la France)**

N° TVA intra-communautaire : .....  
.....  
(champ obligatoire pour l'étranger)

**Adresse du service de facturation** (si différente du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale .....  
Nature juridique .....  
Adresse .....  
Code postal .....  
Ville .....  
Téléphone .....  
Courriel : ..... @ .....

**N°BON DE COMMANDE à référencer sur la facture pour les entreprises qui l'exigent :**

.....

---

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».